



www.fo-metaux.org



P.6
Fagor Brandt ne doit pas mourir



P. 10
PCA : FO signe le contrat social



P. 20
Le syndicalisme européen face au travail précaire

Fédération FO de la métallurgie

LE JOURNAL

Elections professionnelles



**RENDEZ-VOUS AVEC
LE SUCCÈS**

l'efficacité réformiste



525 • décembre 2013

N°CPPAP 0215s07170

Editorial 3

Le dossier
 Eléctions professionnelles : rendez-vous avec le succès 4-5

Actualité sociale
 Fagor Brandt ne doit pas mourir 6
 Federal Mogul : FO mobilisé face au risque de fermeture 7
 Proma : victoire après un long combat 7

Actualité syndicale
 Jean-Claude Mailly chez Snecma Le Creusot... 8
 ...et à la rencontre des métallos de Sevelnord 8
 Une dynamique renforcée à Florange 9
 Passage de relais chez Schaeffler 9
 PCA : FO signe le contrat social 10
 Constellium : continuer de revendiquer 14
 Le climat se dégrade chez Eramet 15
 Quand il est question de l'espérance de vie en bonne santé... 15
 Coordination Legrand FO se développe 16
 IBM : FO s'arme face à la loi de sécurisation de l'emploi 16

InFOs
 Événement dans la navale européenne 18
 Ascensoristes : coordination à l'échelle mondiale 19
 Le syndicalisme européen face au travail précaire 20
 Chanter en travaillant 20

Vos droits
 Administrateurs salariés : quelles sont les nouveautés ? 21

Jeux
 Des Métaux et des mots 22

Chiffres à connaître

- > **SMIC horaire brut** : 9,43 euros sur les 12 derniers mois (+ 0,5 % hors tabac).
- > **SMIC brut mensuel** : 1430,22 euros
- > **Plafond de la sécurité sociale** : 3 086 euros par mois (pour l'année 2013 : 37 032 euros)
- > **Coût de la vie** : -0,1 % en octobre (-0,2 % hors tabac); +0,6 % en glissement
- > **Chômeurs** : 3 295 700 (catégorie A, au 25 octobre 2013)
- > **Indice de référence des loyers** : 124,66 (3^{ème} trimestre 2013).
- > **Taux d'intérêt (22 novembre)** : 0,12 % au jour le jour.

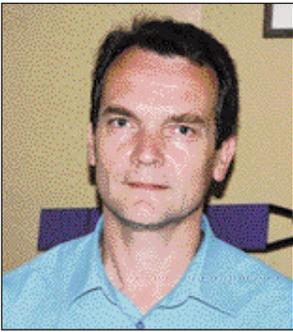


Et toujours l'information en ligne sur...

www.fo-metaux.com



Pour un impôt juste et équitable



Frédéric Homez
Secrétaire général.

Dans un contexte et une actualité difficiles, avec notamment le mécontentement sur le plan fiscal, le Premier ministre a décidé de recevoir les partenaires sociaux pour une remise à plat de la fiscalité. Il souhaite faire une réforme fiscale. Reste à espérer que celle-ci n'ira pas dans le sens de celle votée le 26 novembre sur les retraites en faisant une nouvelle fois supporter les efforts par les salariés, les jeunes, les retraités et les chômeurs.

Le Premier ministre a démarré ses consultations le 25 novembre et FO a été la première organisation syndicale à être reçue. Pour nous, l'ouverture du chantier fiscal est une bonne chose, d'ailleurs nous le revendiquons depuis plusieurs années. En effet, il n'est pas besoin d'attendre que les mécontentements se manifestent pour comprendre que notre système fiscal doit changer pour une meilleure cohésion sociale et davantage de justice entre les citoyens de notre pays. C'est aussi vrai sur le plan européen : on nous rabâche sans cesse que la France n'est pas « compétitive », qu'il y a des pays aux coûts moins élevés et que les Allemands ont un meilleur coût horaire, alors que la fiscalité n'est pas la même entre les différents pays de l'Europe. Là aussi règne une certaine iniquité.

Nous avons toujours contesté le transfert de l'impôt sur la fiscalité indirecte qui conduit à faire peser l'essentiel de l'effort sur les ménages et les salariés. Nous souhaitons recentrer le système fiscal sur l'imposition directe, à savoir l'impôt sur le revenu et sur les sociétés. En effet, pour nous, l'impôt sur le revenu doit être l'une des colonnes vertébrales de la fiscalité, qui doit être plus progressive en comportant plus de cinq tranches pour tenir véritablement compte de la situation personnelle et sociale de chaque citoyen.

Pour un pays comme le nôtre, l'impôt est nécessaire, et ce quels que soient les revenus. Tout le monde devrait le payer, même si c'est un euro symbolique, car l'impôt doit servir avant tout à faire fonctionner correctement le service public au service des citoyens. Sans pompier, sans soignant, sans enseignant, sans police, sans agent de l'Équipement, que serait aujourd'hui le service public ? Prenons l'exemple d'un service public sans agent de l'Équipement : qu'en serait-il de l'entretien des réseaux routiers s'il n'y avait pas de financement, qui plus est, avec la période hivernale qui commence plus tôt ? Et au-delà du personnel des services publics, il faut également du matériel d'équipement et des matériaux qui font parfois défaut pour des raisons budgétaires. Alors, imaginons un service public sans impôt : qui paierait ?

Le véritable problème du « ras-le-bol fiscal », c'est l'austérité et les réformes menées par les différents gouvernements, qui font de plus en plus porter les efforts fiscaux sur les salariés et les retraités, diminuant de fait leur pouvoir d'achat. Les entreprises sont également concernées mais pas traitées de la même façon entre petites, moyennes et grosses ; l'injustice fiscale existe donc aussi à ce niveau. Par contre, il faut que le gouvernement s'attaque aux niches fiscales qui profitent à certaines entreprises et n'apportent rien en termes d'emploi ou de création d'emplois pour les jeunes et moins jeunes.

Il est grand temps de réorienter l'impôt d'une manière plus juste et équitable. Les revenus ne sont pas les mêmes pour tout le monde, mais les prix à la consommation, oui ! Alors, à partir de ce principe, quoi de plus juste que de réorienter la fiscalité et de faire en sorte qu'elle serve l'intérêt général et collectif de notre pays tout en boostant la consommation des ménages !

Organe officiel de la
Fédération confédérée FO
de la Métallurgie

Directeur de la publication :
Frédéric Homez

Imp. Spéciale FO Métaux
N° de CPPAP: 0215s07170

Rédaction : ADH

Publicité : PMV
9, rue Baudoin,
75 013 Paris

Contact :
01 53 94 54 00
contact@fo-metaux.fr

Elections professionnelles :

Depuis la loi d'août 2008 sur la représentativité, les métallos doivent professionnelles. Et quand ils y mettent toute leur détermination comme le démontrent régulièrement les militants FO dans les



Chez ArcelorMittal, l'efficacité électorale des métallos a permis de devenir numéro un sur le site de Saint-Chély d'Apcher

Selon l'adage, « les seuls combats perdus d'avance sont ceux qu'on ne mène pas ». En examinant de près les résultats de notre organisation aux élections professionnelles dans de nombreuses entreprises, une évidence s'impose : FO est de tous les combats. Car ces dernières semaines ont vu les métallos réaliser des scores souvent impressionnants dans leurs entreprises, parfois même sur des sites réputés impossibles à conquérir.

Ainsi, sur le site **ArcelorMittal** de Saint-Chély d'Apcher, en Lozère, la jeune équipe emmenée par Frédéric Albeport, qui s'est implantée en 2009 et qui affrontait début novembre son deuxième scrutin, a réussi une remarquable performance. Après une campagne de terrain menée tambour battant, au cours de laquelle les militants FO, avec le renfort de leurs camarades de Fos-sur-Mer, ont su rappeler aux salariés tout ce que notre organisation avait apporté sur le site et avait obtenu pour défendre les intérêts des salariés, FO a remporté 48,9 % des voix (avec plus de 90 % de participation), soit un bond de plus de 20 % qui per-

met à notre organisation de devenir numéro un sur le site. Autre effet de cet impressionnant résultat : FO regagne sa représentativité au sein d'ArcelorMittal Méditerranée et va pouvoir donc nommer un délégué syndical central et participer à nouveau à l'ensemble des négociations. Une belle victoire pour le syndicalisme réformiste !

Être sur le terrain

Non loin de Florange, c'est également à une redoutable campagne de terrain menée par les militants FO chez **Tata Steel**, qui fabrique des rails de chemin de fer, que l'on doit un excellent score. Notre organisation y regagne sa représentativité, passant de 8 % à 18,5 %. Même détermination, même efficacité et même résultat chez **KME Brass**, leader sur le marché français des produits en cuivre et alliages de cuivre : FO retrouve sa représentativité en passant de 9 % à 16,77 %.

Bons résultats aussi à l'**APAVE** Sud Europe où, en obtenant 24,2 % des voix, notre organisation passe de la troisième à la première place ! La campagne, qui

fut tout sauf facile, a été menée en coordination avec l'équipe de l'USM de Midi-Pyrénées, emmenée par Eric Ziegler, et celle de l'USM des Bouches-du-Rhône dirigée par Gérard Ciannarella. Elle est aussi le résultat d'une stratégie de long terme, qui passait notamment par le patient recrutement de cadres pour la liste du 3ème collège, ou encore par l'intégration d'un syndicat maison à Lyon. Et cette politique du petit pas a payé ! Chez **Avis France**, acteur majeur de la location de véhicules, la patience et la persévérance ont permis à notre organisation de reconquérir sa représentativité et de mettre notamment la main sur le CE de la région lyonnaise, l'une des cinq divisions géographiques de l'entreprise. Pour mener sa campagne, le délégué syndical central Jean-Claude Ibranossian et son équipe n'ont compté ni le temps ni les kilomètres. Dans ce type d'entreprise comprenant de nombreuses implantations dispersées sur le territoire, préparer une élection professionnelle représente un travail de longue haleine. Se rendre dans les différentes agences, échanger avec les salariés, convaincre les candidats potentiels de s'engager plus avant, développer les moyens de toucher tous les salariés sur un terrain à l'échelle de la France ou d'une ou plusieurs de ses régions : autant de tâches devant lesquelles ils n'ont pas baissé les bras. Et encore les résultats globaux ne rendent-ils pas justice à ce formidable travail : à Lyon, sur 248 inscrits, 100 votants, dont 48 pour notre organisation !

Si la mobilisation et l'implication des équipes de militants est un des facteurs clés du succès de FO, ce qui ressemble parfois à un raz-de-marée électoral doit aussi beaucoup à la constance de notre organisation dans ses positions. Là où d'autres jouent les girouettes, changent d'avis au gré des circonstances et sur-

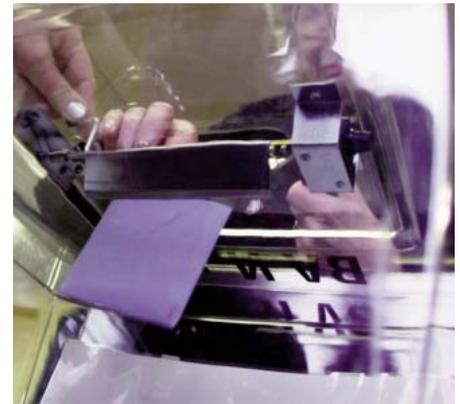
rendez-vous avec le succès

consacrer beaucoup de temps et d'énergie aux élections et tout leur savoir-faire, les résultats sont au rendez-vous, entreprises des différentes branches de la métallurgie.

font avec opportunisme les vagues qui se présentent en n'hésitant parfois pas à brader les intérêts des salariés qu'ils sont sensés défendre, FO adopte une ligne claire, audible et durable. Et les salariés s'en souviennent quand vient l'heure de glisser un bulletin dans l'urne. Autre atout de notre organisation sur laquelle les métallos savent pouvoir appuyer leurs discours électoraux : les valeurs de FO. Face à un paysage politique qui déçoit un nombre croissant de salariés, l'indépendance et le réformisme qui sont les étendards de FO connaissent une popularité croissante que les militants mettent en avant avec fierté.

en 2009 à 79 % en 2013. Le secrétaire général Frédéric Homez et l'ensemble de l'équipe fédérale félicitent d'ailleurs toutes les équipes syndicales pour ces bons résultats électoraux : « C'est avant tout leur travail de terrain qui trouve dans ces scores sa récompense. »

Mais si ces bons résultats sont autant de se réjouir pour FO, il ne faut cependant pas s'en contenter. Comme l'expliquait le secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez lors de la journée des USM du 5 septembre, si notre organisation est forte là où elle est implantée, elle doit absolument poursuivre son développement par



La progression électorale, résultat d'un travail de terrain.



Les délégués FO du groupe Bull lors de leur dernière coordination.

Chez le constructeur informatique **Bull**, les militants ont fait progresser les résultats de notre organisation de 3,7 %, ce qui porte la représentativité de FO à 25,4 % dans l'ensemble du groupe et à 23,4 % dans le CE France. Du côté de **GTS Industries**, spécialiste des tôles fortes en acier, FO a conforté sa place de première organisation syndicale dans l'entreprise. Les résultats ont notamment été marqués par une belle progression au 3ème collège en CE, qui passe de 63 %

la création de nouvelles implantations. C'était tout le sens de la réflexion et des actions impulsées à cette occasion et qui se poursuivent. Lors de la journée des USM, l'accent a été mis sur l'utilisation du fichier INSEE fourni par la Fédération pour cibler les entreprises dans lesquelles s'implanter, mais ce ciblage doit impérativement être complété par la consultation du fichier MARS sur les élections professionnelles. En effet, pour être efficace, il faut éviter de disperser les efforts et de gas-

pillier l'énergie des métallos qui sont au contact sur le terrain. FO entend défendre les intérêts des salariés, agir pour la pérennité des sites et promouvoir une véritable politique industrielle. En ce sens, notre organisation vise à développer une présence la plus complète possible dans toutes les entreprises de la métallurgie. Mais afin de pouvoir mener pleinement des actions guidées par ces principes, il faut avant tout peser au plan électoral. C'est une condition sine qua non découlant de la loi d'août 2008 sur la représentativité. En conséquence, et comme il est impossible de s'implanter simultanément dans toutes les entreprises de la métallurgie, la meilleure stratégie est de s'implanter dans des entreprises n'ayant pas encore entamé le cycle électoral dont les résultats seront pris en compte pour le calcul de la représentativité en 2017. C'est en cela que la consultation du fichier MARS est un complément indispensable à l'utilisation du fichier INSEE pour définir le ciblage qui offre le résultat potentiel maximal. La Fédération poursuit son travail sur le dossier du développement syndical, et notamment la mise au point d'outils qui seront prochainement mis à la disposition des militants.

Fagor Brandt ne doit pas mourir

Le n°1 de l'électro-ménager français a été mis en redressement judiciaire le 7 novembre. Faute de pouvoir payer les fournisseurs, les sites de production sont à l'arrêt depuis la mi-octobre et les salariés en chômage technique. Notre organisation se bat pour sauver l'entreprise d'une mort annoncée et sauvegarder les emplois et les sites industriels.



Sauver les sites et les emplois, c'est tout le sens du combat mené par les métallos FO de Fagor Brandt.

« Douze ans après le dépôt de bilan de Moulinex, en 2001, c'est un retour à la case départ » se désole Jean-Luc Poiraud, délégué syndical sur le site Fagor Brandt de la Roche-sur-Yon et coordinateur FO pour le groupe, en commentant la situation de son entreprise. Car le 6 novembre, ce spécialiste de l'électro-ménager – qui vend un appareil sur cinq de petit ou gros électroménager en France et en Europe – a annoncé son dépôt de bilan et a été mis en redressement judiciaire le lendemain. Faute du paiement de fournisseurs, liés aux graves problèmes financiers de la maison mère espagnole, Fagor Electrodomésticos, les quatre sites de Fagor Brandt, à Vendôme (Loir-et-Cher), La Roche-sur-Yon (Vendée), Aizenay (Vendée) et Orléans (Loiret), étaient à l'arrêt depuis la mi-octobre. Ce ne sont pas moins de 2 000 salariés, également présents sur les sites de Pontoise et de Rueil-Malmaison, qui sont menacés par l'effondrement du groupe. L'administrateur judiciaire et le directeur général de Fagor Brandt parviendront-ils à trouver les fonds nécessaires au redémarrage ? « Aujourd'hui, il reste 9 millions d'euros dans les caisses. De quoi payer

les salaires jusqu'à décembre, mais nous aurons besoin de 20 à 30 millions d'euros pour payer les fournisseurs et reprendre la production », explique Jean-Luc Poiraud.

Urgence

Les salariés ont donc été renvoyés chez eux, en chômage technique, la rage au cœur. Car les carnets de commandes sont pleins, à hauteur de 80 millions d'euros, mais il ne sera pas possible de les honorer sans une injection rapide de trésorerie et la reprise de l'activité. Seuls restent en semi-activité le siège et le service après-vente. L'entreprise vit encore un peu sur ses stocks, mais ceux-ci vont finir par se vider... Or c'est le pire moment pour l'entreprise pour affronter ce type de situation. En effet, la grande distribution procède actuellement à son référencement annuel, dont Fagor Brandt risque d'être absent si le groupe n'arrive plus à fournir ses produits, qui ne seraient alors plus présents sur les étals. Une condamnation définitive en somme, si rien n'est fait... Par ailleurs, l'inquiétude est aussi de mise chez SITL, près de Lyon, qui pourrait pâtir de la décon-

fiture de Fagor Brandt. En effet, cette société qui fabrique en sous-traitance des lave-linge pour financer sa reconversion dans la voiture électrique est à présent menacée de fermeture.

Pour notre organisation, une véritable banque industrielle pourrait prendre le relais de cette dramatique situation économique et venir en aide à l'entreprise. La BPI doit donc être sollicitée comme toute la boîte à outils du gouvernement, l'Etat doit intervenir rapidement. « Pour FO Métaux, le secteur électroménager doit être sauvegardé, trop de sites de production ayant été délocalisés sur d'autres territoires, rappelle le secrétaire fédéral Eric Keller. L'histoire de la marque française haut de gamme Scholtès est un exemple à ne pas reproduire pour pérenniser ce secteur qui est en danger depuis de nombreuses années, ce que notre Fédération a déjà dénoncé. » Depuis 15 ans, le secteur a perdu plus de 20 000 emplois.

Du côté du ministère du Redressement productif, auprès duquel FO Métaux est intervenu, on souligne surtout que l'urgence est que le fabricant puisse « récupérer la propriété de ses marques », actuellement détenue par une filiale de Fagor en Irlande, qui a déposé officiellement le bilan, comme sa mère, Fagor Electrodomésticos, le 13 novembre. Le tribunal de commerce de Nanterre (Hauts-de-Seine) a fixé au 13 décembre le dépôt des offres de reprise du fabricant, se laissant jusqu'au 16 janvier pour les examiner. D'ici là, la production des usines pourrait être relancée partiellement début décembre. Elle concernerait prioritairement le site d'Orléans, spécialisé dans les appareils de cuisson. En attendant, plusieurs repreneurs potentiels auraient déjà manifesté leur intérêt pour le groupe. Notre organisation reste aux côtés des salariés et continue de surveiller de près le dossier.

Federal Mogul : FO mobilisé face au risque de fermeture



Chez Federal Mogul, les salariés peuvent compter sur FO.

Voilà maintenant plusieurs mois que les salariés de Federal Mogul, à Saint-Priest (Rhône), site spécialisé dans l'étanchéité de ce groupe équipementier automobile, vivent dans l'inquiétude. En juin, la direction leur a annoncé avoir commencé la recherche d'un repreneur et n'a, depuis, pas donné plus ample information. La nouvelle tombe alors qu'une partie de l'activité LEM –la plus rentable– vient d'être délocalisée, et s'inscrit dans un contex-

te de restructuration de Federal Mogul, qui s'est déjà séparé de plusieurs sites. « Nous avons eu l'impression d'assister à un coup bien préparé qui risquait de se traduire par la fermeture pure et simple de notre site », explique le délégué syndical FO Omar Haddouche. Pendant que les 160 salariés assistent à un infructueux ballet de repreneurs potentiels, notre organisation, majoritaire à Saint-Priest, prend les choses en main et tente d'obtenir des réponses.

Mais face au mutisme de la direction, les métallos n'ont pas d'autre choix que de lancer un mouvement de grève le 28 octobre. Plus aucun camion ne passe, seuls les salariés peuvent circuler. Du jamais vu sur ce site. Au bout de quatre jours de mobilisation, FO obtient la venue du directeur mondial de l'activité étanchéité et suspend la grève en exigeant des garanties sur la pérennité du site. Dans le même temps, la Fédération FO de la métallurgie écrit au ministère du Redressement productif pour l'informer de la situation et demander son intervention, tout comme le maire de la commune. « Seulement voilà, la réunion n'a pas permis d'obtenir d'informations supplémentaires, tempête Omar Haddouche. Rien de ce qui a été dit n'est de nature à rassurer les salariés. » Certes, le directeur mondial étanchéité doit revenir régulièrement à Saint-Priest. Mais cela reste insuffisant pour notre organisation, qui reste mobilisée et prête à agir pour défendre les intérêts des salariés et le site si l'évolution de la situation l'exige. Plus que jamais, la vigilance reste de mise chez Federal Mogul.

Proma : victoire après un long combat



Les Proma lors de l'occupation du site en juillet 2010.

Près de trois ans après la fermeture de leur site spécialisé dans la fabrication d'armatures de sièges de voiture, à Gien, les ex-Proma peuvent enfin tourner la page : les salariés défendus par FO, au travers

de l'Union Locale de Gien et de son secrétaire Gilbert Delas, ont obtenu que quatre décisions de la Cour d'appel d'Orléans soient cassées à leur profit.

Ces quatre arrêts vont notamment permettre à 43 d'entre eux de se voir enfin payer les deux mois de préavis qu'ils n'avaient pas touché à l'époque, ayant opté pour une convention de reclassement personnalisée. La Cour a cassé la décision d'Orléans au motif que le licenciement était sans cause réelle et sérieuse. Autre décision cassée, celle où les délégués du CE avaient été consultés sur les projets de licenciement alors que leur mandat avait expiré, ce qui équivaut à une absence de consultation. Ce qui devrait permettre aux salariés de toucher un mois de salaire en dommages

et intérêts. Troisième sujet de satisfaction : la Cour de cassation a jugé non conforme la lettre de licenciement des salariés, qui ne mentionnait pas les conditions de mise en œuvre de priorité de réembauchage. Là encore, des dommages et intérêts sont attendus. Enfin, le liquidateur judiciaire a été condamné à payer 2500 euros aux 50 salariés défendus par FO et l'un des salariés protégés, le délégué syndical Jean-Joseph Galéa a obtenu 60 000 euros de la Cour d'appel d'Orléans. « A ce jour, seuls les salariés défendus par notre organisation ont obtenu gain de cause, rappelle Gilbert Delas, et toucheront en moyenne 12 800 euros chacun. » Une nouvelle fois, la détermination de FO à défendre les intérêts des salariés a payé !

Jean-Claude Mailly chez Snecma Le Creusot...



Une visite très appréciée par les métallos.

Les salariés et l'équipe FO du site Snecma du Creusot (Saône-et-Loire) ont reçu, le 29 octobre, la visite d'une délégation conduite par le secrétaire général de la Confédération FO Jean-Claude Mailly et le secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez, accompagnés notamment par le secrétaire fédéral Philippe Fraysseet le secrétaire de l'UD71 Gilles

Denosjean. Une visite qui tombait à point, au moment où Daniel Barberot, secrétaire du syndicat FO Le Creusot et coordinateur pour le groupe Safran, est en train de négocier un accord sur la pénibilité, qui doit être une des mesures phare de la future loi sur la réforme des retraites. Le sujet a bien évidemment été au centre des échanges avec les salariés, qui ont été nombreux à venir à la rencontre

de la délégation. L'autre sujet qui fait l'actualité sur le site du Creusot, c'est un avant-projet récemment dévoilé par la direction et qui prévoit un investissement de 25 millions d'euros sur plusieurs années, avec l'intention d'agrandir le site d'une surface de 4 000 m² pour préparer celui-ci à la fabrication du nouveau moteur Leap ; un dossier que notre organisation a largement revendiqué dans les diverses instances et dont elle se félicite. « Nous travaillons dur sur ces sujets et le soutien de notre Confédération et de notre Fédération est plus qu'apprécié, confiait Daniel Barberot. De plus, il est important de souligner que les responsables nationaux de notre organisation ne se déplacent pas seulement quand ça va mal, mais viennent aussi sur des sites qui se développent et dans lesquels nous avons un dialogue social constructif. » Après avoir visité le site, vu les chaînes de production et largement échangé avec les salariés, la délégation a pu constater qu'au Creusot, l'avenir de l'industrie rimait avec FO.

... et à la rencontre des métallos de Sevelnord



L'excellent travail syndical de l'équipe FO de Sevelnord a été salué.

Le secrétaire général de la Confédération FO Jean-Claude Mailly, le secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez et le secrétaire fédéral Jean-Yves Sabot se sont également rendus sur le site PSA de Sevelnord le 5 novembre, pour visiter l'usine, échanger avec les salariés et soutenir l'équipe FO, alors en pleine campagne électorale. Ils ont été accueillis par le délégué syndical Jean-François Fabre, le secrétaire de l'USM du Nord Jean-Paul Delahaie et le secrétaire de l'UD59 Lionel Meuris à la salle Fourmentraux de

Lieu-Saint-Amand, qui était noire de monde.

L'après-midi a été consacrée à une réunion élargie à l'ensemble du secteur automobile du département, avec notamment la participation des métallos de PSA et Renault (avec la présence de leurs DSC respectifs Christian Lafaye et Laurent Smolnik), Toyota et des équipementiers automobiles du Nord. Rappelant que la spécificité de FO est d'être un syndicat libre, indépendant qui n'a pas d'autre ambition que de défendre les intérêts particuliers des salariés et qui laisse sa base décider, Jean-Claude Mailly est revenu sur

l'accord de compétitivité signé par FO en juillet 2012 à Sevelnord. Il a d'ailleurs félicité l'équipe FO pour le bon travail accompli sur ce dossier. Expliquant qu'il n'était pas possible de rester les bras ballants lorsqu'il y a des difficultés, il s'est demandé si le site existerait encore sans cet accord. « On n'est pas sûrs de la réponse à 100 % mais ces accords n'entraînent pas de baisses de salaire ni de mutations forcées, juste des efforts en termes de modération salariale et d'organisation de travail. Désormais, Sevelnord a une feuille de route pour les années à venir, notamment avec la sortie des chaînes du futur véhicule K-Zéro à l'horizon 2016. » Il a néanmoins précisé que les métallos restaient attentif à ce que les engagements pris par les patrons soient réalisés : « quand on a signé, il faut surveiller. » Frédéric Homez et Jean-Yves Sabot sont ensuite revenus sur la situation économique nationale et européenne, notamment celle du secteur automobile, durement touché par la crise, et pour laquelle notre organisation n'a de cesse de se battre. Enfin, Louis Plouchart a reçu la médaille de la Fédération à l'occasion de son départ en retraite après plus de trente ans de militantisme.

Une dynamique renforcée à Florange



Les métallos ont salué le travail accompli par leurs amis partant en retraite.

Pour les métallos de Florange, l'assemblée générale de leur syndicat qui s'est tenu le 15 novembre avait un goût particulier. En effet, c'était la dernière fois qu'ils étaient réunis autour de Walter Broccoli, leur secrétaire, qui passait la main à Norbert Cima, en présence du secrétaire de l'UD57 Alexandre Tott, du représentant syndical national François Zarbo et du secrétaire fédéral Frédéric Souillot.

C'est donc une salle pleine à craquer qui a désigné le nouveau bureau du syndicat et décidé l'élargissement du conseil syn-

dical de 11 à 15 membres pour tenir compte de l'arrivée massive de nouveaux adhérents. Walter Broccoli et cinq camarades qui partaient en retraite ont reçu la médaille de la Fédération et les remerciements de tous les militants pour avoir porté haut les couleurs de FO durant les deux années de combat pour la survie de Florange, et pour avoir permis à notre organisation d'être incontournable pour les salariés. « Nous disposons d'une équipe renforcée et motivée pour faire face aux enjeux de demain, et notamment les élections sur

ArcelorMittal Atlantique-Lorraine, a expliqué Norbert Cima. De nombreux salariés nous ont rejoint car ils savent que nous avons une ligne claire et audible, et que nous apportons des réponses aux préoccupations des salariés. »

Au plan industriel, les militants ont échangé sur l'accord social de fin de conflit –que FO avait refusé de signer– qui suit son cours, et en ont pointé les nombreuses incohérences et inégalités qui en découlent. Certes, le site fonctionne toujours, amputé de sa partie « chaude », et une partie des investissements prévus par l'accord entre le gouvernement et ArcelorMittal ont bien été réalisés, « mais l'avenir de Florange reste précaire, souligne Frédéric Souillot, et tout dans la situation actuelle montre que FO avait raison de refuser de signer. » Aujourd'hui, le syndicat se met donc en ordre de bataille pour continuer de se développer afin de mieux défendre les salariés et d'assurer enfin un futur stable pour le site. Malgré les difficultés, les métallos de Florange, habitués au combat, ne baisseront jamais les bras.

Passage de relais chez Schaeffler



Une équipe soudée qui fait progresser FO.

Les militants FO de Schaeffler France, spécialiste des systèmes d'entraînement, se sont retrouvés à Haguenau (Bas-Rhin) les 7 et 8 novembre pour l'assemblée générale de leur syndicat autour de leur secrétaire Jean-Pierre Beck, et en présence du secrétaire général de la Fédération FO de la métallurgie Frédéric Homez, du secrétaire de l'USM

du Bas-Rhin Patrick Kammenthaler et de la secrétaire de l'UD67 Christiane Heintz.

Créée en 1959, l'usine alsacienne du groupe allemand Schaeffler se classe dans le top 50 des plus grands sites français. Elle emploie aujourd'hui 2 300 salariés. Lors des élections professionnelles d'octobre, notre organisation a progressé et conforté sa deuxième place sur le site. « A ce rythme-là, dans

quatre années, le syndicat FO pourrait bien devenir la première organisation syndicale de l'entreprise », a commenté Jean-Pierre Beck. La situation de Haguenau au plan industriel est plutôt bonne, le site absorbant chaque année 20 millions d'euros d'investissements.

Après une minute de silence à la mémoire de leur camarade Paul Hittler, disparu en août, les participants ont examiné le rapport d'activité (adopté à l'unanimité) et ont largement échangé. Frédéric Homez est intervenu pour un point sur les questions d'actualité nationale, suivi d'un riche débat avec les militants. Jean-Pierre Beck ayant annoncé son intention de ne pas briguer un nouveau mandat, il a appelé l'assemblée à reporter sa confiance sur un nouveau secrétaire, en la personne de Jean-Charles Ros, que les militants ont confirmé dans ses nouvelles fonctions. Jean-Pierre restera néanmoins à ses côtés en tant que secrétaire adjoint.

PCA : FO signe le contrat social

Après Sevelnord l'an dernier puis le groupe Renault, c'est chez PCA que notre organisation a signé, le 24 octobre, le « nouveau contrat social » qui doit permettre au constructeur d'affronter les difficultés économiques auxquelles il fait face tout en sauvegardant l'emploi et les sites industriels. Explications.



Les PCA lors de leur dernier comité de coordination.

Il n'aura pas fallu moins de 13 séances de négociations, entamées en juin, entre la direction et les organisations syndicales pour parvenir à un accord sur le « nouveau contrat social » dans le groupe PCA et à sa signature. Comme cela avait déjà été le cas chez Renault, les discussions ont été longues et difficiles, et il aura fallu toute la détermination et la force de conviction des négociateurs FO réunis autour du délégué syndical central Christian Lafaye, pour obtenir un maximum de garanties pour les salariés français du groupe et obtenir des engagements de la direction. « Nous avons insisté et obtenu satisfaction sur un certain nombre de préalables à cette négociation, explique Christian Lafaye, comme le refus de toute mobilité sans volontariat, et plus généralement de toute démarche de type ANI débouchant sur des baisses de salaires. » Car il ne faut pas oublier que même si la crise automobile européenne explique en bonne partie la situation de PSA Peugeot Citroën, FO ne dédouane pas pour autant les dirigeants du Groupe qui ont accentué les conséquences de cette crise en multipliant les erreurs stratégiques depuis des années. « Il était donc hors de question que ce soit les salariés qui payent pour ces erreurs, insiste le délégué syndical central, et nous avons fait en sorte que chaque effort des salariés soit compensé

par une contrepartie que notre organisation juge acceptable. »

Un accord nécessaire

Avec ce « nouveau contrat social », et concernant l'avenir des emplois en France, la direction du Groupe PSA Peugeot Citroën s'engage à : augmenter la production de véhicules en France pendant 3 ans pour atteindre 1 million de véhicules en 2016 ; investir 1,5 milliard d'euros sur 3 ans dans ses usines françaises ; annoncer, avant 2016, le lancement d'un nouveau véhicule pour chaque usine de Rennes, Poissy, Mulhouse et Sochaux, ce qui profitera aussi aux usines fabriquant les organes mécaniques. Cela assurera « le maintien de l'activité de ces usines bien au-delà de 2016 » ; maintenir 75 % de l'activité Recherche et Développement en France et tous les sites de développement français. Tous ces engagements « sont partie intégrante des conditions générales de l'application de l'accord » : les efforts des salariés sont conditionnés au respect de ces engagements concernant les sites « et leurs plans de charges associés assurant l'emploi ». Concernant les seniors et les jeunes, FO a obtenu : des conditions avantageuses de départs anticipés en retraite pour 2 500 à 3 000 seniors, par le biais de temps partiels aménagés avec une période de dis-

pense d'activité ; la prise en compte de la pénibilité (17 ans en équipe : doublage, nuit, VSD), ce qui permet de meilleures conditions de départ. FO obtient là une mesure de réparation de la pénibilité ; ces départs anticipés permettront l'emploi d'au moins 2 000 jeunes en contrats en alternance pour les trois prochaines années.

« Depuis, notamment, la mise en place de la filière automobile, FO a toujours revendiqué une perspective industrielle fondée sur des objectifs et des ambitions, en particulier en termes de volume, se traduisant par des emplois, explique Jean-Yves Sabot. Il aura fallu attendre les accords signés chez Sevelnord et Renault, et aujourd'hui chez PCA, pour que des engagements fermes soient pris sur ces points, et nous nous félicitons que FO en ait été le moteur. » Et si, en contrepartie de ces mesures, la Direction du Groupe gèlera les augmentations générales en 2014, FO a réussi à préserver les augmentations individuelles et a négocié des conditions plus favorables pour l'intéressement. « Cet accord n'est pas une fin mais un début, précise le secrétaire fédéral. Nous sommes conscients que tout dépendra de la manière dont il est appliqué et nous serons particulièrement vigilants à cet égard. »



Un dossier suivi de près par les responsables nationaux de FO.

Solides & solidaires

MUTEX
L'HUMAIN FAIT LA FORCE

SANTÉ - PRÉVOYANCE - AUTONOMIE

L'alliance mutualiste au service de tous, partout.

Autour de Mutex, interlocuteur unique, les six principales mutuelles interprofessionnelles adhérentes à la Mutualité française ont choisi de renforcer leur action respective en formant un pôle majeur de protection sociale complémentaire : l'alliance mutualiste. Grâce à la coordination performante de leurs métiers, les membres de l'alliance mutualiste déploient, sur tout le territoire, une offre globale en santé, prévoyance, autonomie dédiée aux branches professionnelles, entreprises et partenaires sociaux.

Un pôle coordonné au service de tous

• L'accompagnement des négociateurs dans la mise en œuvre des régimes

L'alliance mutualiste met son expertise - conseils, formations, services en ligne - à disposition des partenaires sociaux qui mettent en place des régimes collectifs de protection sociale complémentaire.

• La proximité grâce à une implantation territoriale complète

700 agences, 1500 interlocuteurs dédiés interviennent sur l'ensemble du territoire. Des établissements sanitaires et sociaux rendent les soins accessibles pour tous.

• La maîtrise des coûts assurée par un maillage optimal

La densité du réseau, les accords passés avec de nombreux professionnels de santé garantissent la maîtrise globale des coûts et réduisent le reste à charge.

Des engagements communs autour de valeurs partagées

• L'exigence de qualité partout et pour tous

Les acteurs de l'alliance mutualiste partagent l'exigence d'un niveau de service irréprochable ; chacun bénéficie de la même qualité dans l'accès aux soins.

• La solidarité en œuvre autour de l'action sociale

Solidaire, l'alliance mutualiste agit en faveur des plus fragiles et les accompagne dans les périodes difficiles. Prestations financières, services d'aides à la personne complètent un dispositif d'écoute et de soutien.

• La politique de prévention pour faciliter le quotidien

Parce que chacun doit vivre en bonne santé tout au long de sa vie, l'alliance mutualiste mobilise son solide réseau d'experts et de professionnels autour d'actions de prévention menées auprès des particuliers, entreprises et branches professionnelles.

L'alliance mutualiste organise une relation de proximité auprès de tous, sans discrimination, dans un esprit solidaire, non lucratif.

L'alliance mutualiste à vos côtés

Pour nous contacter :
collectif@mutex.fr
www.mutex.fr





L'actualité de la métallurgie au quotidien





Bonjour et bienvenue

sur le site FO Métaux, qui regroupe et coordonne l'action syndicale de plus de 1 700 syndicats ou sections syndicales dans les entreprises industrielles de notre pays.

Contact

FO Métaux 9, rue Baudoin, 75013 PARIS
Tél : 01 53 94 54 00

Contactez-nous !

À la une



FOM 524 - FO poursuit sa stratégie de développement chez Safran

08 novembre 2013 - Les délégués du groupe Safran se sont retrouvés pour l'Assemblée générale de leur groupe. Au cœur des échanges : la représentativité et le développement syndical. Retrouvez également dans ce numéro un point...

Les actualités

AGENDA - Assemblée Générale Aéraulia Méaulte le 26 novembre 2013

[Lire la suite](#)



L'employeur peut rejeter d'office une liste de candidats déposée sans mandat exprès du syndicat

Novembre 2013

[Lire la suite](#)

les salariés la consultent sur www.fo-metaux.org

Pour tout renseignement, contactez votre délégué FO Métaux.

Constellium : continuer de revendiquer

Si la situation de Constellium, spécialiste de l'aluminium, est plutôt satisfaisante, notre organisation n'en considère pas moins que beaucoup reste à faire en termes d'investissements et que les salariés doivent être récompensés de leurs efforts par de justes augmentations salariales. Ces sujets étaient au cœur des assemblées générales sur les sites de Neuf-Brisach et d'Issoire. Compte-rendu.



A Neuf-Brisach, l'équipe FO veut faire grandir FO.

Les métallos de Constellium, à Neuf-Brisach, se sont réunis autour de leur délégué syndical Pascal Andres le 8 novembre pour l'assemblée générale de leur syndicat, tandis que ceux du site d'Issoire se sont retrouvés pour la même raison le 18 novembre autour de leur délégué syndical Alain Beaudelot (également DSC FO de Constellium) et du secrétaire de l'UD63 Frédéric Bochart, le secrétaire fédéral Frédéric Souillot ayant fait le déplacement pour les deux événements.

Les deux réunions ont été l'occasion de faire le point sur la situation du groupe, où FO est la première organisation syndicale, qui s'avère être plutôt bonne. L'entreprise réalise des bénéfices et occupe une place de choix sur un secteur au sein duquel elle a conquis de nouvelles parts de marché. Des investissements sont d'ailleurs attendus, notamment sur le site de Neuf-Brisach. Concernant le secteur, Frédéric Souillot a informé les métallos des discussions en cours dans le cadre de la table ronde sur l'aluminium, et notamment de la volonté du ministère du Redressement productif de voir se créer un champion français de l'aluminium. S'il n'est pas possible de remonter de toutes pièces ce que fut Pechiney à sa grande époque, des rapprochements demeurent possibles – et souhaitables – ; ils permettraient à notre pays et nos entreprises de ne plus devoir impor-

ter ce qui était produit sur le sol national il n'y a pas si longtemps. « De nombreuses sociétés du secteur n'ont pas la taille critique pour aller vers l'exportation, a expliqué le secrétaire fédéral. Il est temps pour elles de se regrouper. » Et ce d'autant plus que l'Etat, via le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), qui détient des parts dans de nombreuses sociétés, pourrait finir par choisir d'impulser lui-même cette dynamique qu'il se contente pour le moment d'appeler de ses vœux...

Sur le site de Neuf-Brisach, les participants ont insisté sur l'importance d'un nouveau four pour pouvoir tenir les objectifs d'augmentation des capacités de production. Dans la perspective des NAO à venir, notre organisation entend se montrer revendica-

tive et obtenir une véritable augmentation générale qui profitera à tous les salariés. Forts des 15% réalisés lors des dernières élections professionnelles, les métallos comptent bien poursuivre leur démarche de développement syndical et, notamment avec le concours de Jean-François Ansel, formateur fédéral et secrétaire de l'USM 68, pour peser davantage sur le site. L'augmentation continue du nombre d'adhérents laisse en ce domaine de bonnes perspectives.

A Issoire, où notre organisation est majoritaire et ne cesse d'enregistrer de nouvelles adhésions, les militants étaient très nombreux à participer à l'assemblée générale. Les échanges, très riches, ont notamment porté sur les NAO qui débutaient quelques jours plus tard et pour lesquels les métallos ont décidé de revendiquer une augmentation au moins égale à celle de 2013, eu égard aux bons résultats de Constellium (78 millions d'euros de résultat net). Autre sujet de revendication : l'emploi et les compétences. Avec la nouvelle fonderie cofinancé par Airbus, Issoire voit son chiffre d'affaires et son activité croître mais peine à suivre la demande. FO demande donc des investissements dans les domaines de l'emploi et des compétences, en particulier pour faire évoluer les compagnons présents sur le site.



Sur le site d'Issoire, notre organisation juge nécessaire de faire évoluer les emplois et compétences pour faire face à la demande.

Le climat se dégrade chez Eramet



De nombreux dossiers attendent les Eramet.

Les militants FO du groupe Eramet sont retrouvés aux Ancizes –où se tenaient deux jours après les élections professionnelles– les 4 et 5 octobre à l'occasion de leur coordination autour de leur délégué syndical central Christian Grange et en présence du secrétaire fédéral Frédéric Souillot.

Les discussions ont notamment porté sur le projet des pouvoirs publics autour de la

création d'un champion français de l'aluminium et de l'intérêt qu'il présente pour Eramet. La réunion a également permis de faire le point sur les négociations en cours, notamment la mise en place du contrat de génération, la mutuelle et les NAO, ainsi que d'échanger sur la représentativité et le développement syndical. La situation des différents sites d'Eramet a naturellement été détaillée. Sur Genevilliers, où la production

est arrêtée depuis juillet, seules dix personnes de la maintenance sont sur le site pour assurer le démontage de l'usine et la prorogation des mandats en cours est actuellement débattue. Sur Commentry, les salariés font face à des mesures de chômage partiel depuis janvier et l'incitation permanente aux ruptures conventionnelles pose la question de l'avenir même du site. Les salariés de Champagnole vivent dans la même inquiétude, également soumis au chômage partiel depuis septembre 2012 et craignant l'annonce d'un PSE. Si l'activité sur Dunkerque est plutôt bonne, aucun investissement n'y a été réalisé fait craindre pour l'avenir. Les Ancizes vivent également assez mal la baisse de l'activité. Seuls Heyrieux et Pamiers s'en sortent bien au plan économique et industriel, et notre organisation y veille au grain, en particulier sur l'intéressement et les entretiens individuels. Globalement, les militants ont pointé une dégradation du climat social et conclu que, face aux nombreuses attentes des salariés, ils auraient fort à faire dans les mois à venir.

Quand il est question de l'espérance de vie en bonne santé...

Il est un sujet dont on parle peu pendant les « détricotages » de notre système de retraite : c'est la retraite oui, mais dans quelles conditions de santé ? En 20 ans, nous avons connu six réformes des retraites, la dernière venant d'être votée, et à chaque fois, c'est une remise en cause de nos acquis sur les retraites. Pas d'imagination des décideurs, sinon allonger les années de travail et raccourcir le temps restant à bénéficier d'une retraite bien méritée.

L'argument le plus souvent évoqué est l'augmentation (78 ans pour les hommes et de 85 ans pour les femmes) de l'espérance de vie ! Ce qui n'est pas expliqué derrière cet argument, c'est que nous ne sommes pas tous égaux face à ce phénomène. Il y a l'espérance de vie, et il y a l'espérance de vie en bonne santé (EVSB) avec ou sans incapacité (EVS) ce qui n'est pas la même chose. L'espérance de vie en bonne santé est tributaire de notre activité durant notre vie professionnelle.

L'espérance de vie en bonne santé pour les hommes est de 61,9 ans sans incapacité, et pour les femmes de 63,5 ans. Ce qui revient à dire que vivre jusqu'à 78 ans pour les hommes et de 85 ans pour les femmes mais pas obligatoirement en bonne santé. Sont pénalisés en premier lieu tous les métiers physiquement pénibles : ayant des décalages horaires, de type 3 x 8, pilotes, conducteurs, les horaires de nuit etc... qui, par rapport à des métiers plus sédentaires, voient leurs espérance de vie diminuer de 5 à 7 ans. Les 78 et 85 ans, vus précédemment l'espérance de vie, peuvent passer respectivement à 70 et 78 ans !

Vous l'aurez compris avec un recul de la retraite à taux plein annoncé à 67 ans et plus, nous avons de plus en plus de probabilités de passer une partie de la retraite avec une incapacité ! Voire du travail au cimetière comme dans les années 1950. Rappelons-nous, l'espérance de vie en 1950 était entre 66 et 70 ans environ pour une retraite prévue à 65 ans... Cela veut dire,

d'après les statistiques, que 74 % des retraités ont des chances de rester en bonne santé et 26 % auront une incapacité totale ou partielle (il y a 1,5 million soit 12 % de retraités en dépendance à ce jour et ce chiffre est en constante augmentation).

Pour nous la solution n'est donc pas dans une augmentation du nombre de trimestres, mais comme l'ont préconisées notre fédération et confédération, le financement par : la création d'emplois ; l'augmentation de la masse salariale (qui stagne depuis des années) ; la chasse aux fraudes fiscales ; le remboursement intégral des exonérations de cotisations patronales (17 milliards d'euros cumulés) ; revoir les aides sans contrôle aux entreprises et surtout avec peu de résultats connus.

Autre rappel : un tiers des chômeurs sont des seniors en attente de liquider leur retraite dont certains ont épuisé leurs droits indemnités chômage.

Commission des retraités, le 10 Octobre 2013

Coordination Legrand : FO se développe



Les échanges ont largement porté sur le développement syndical.

Les délégués syndicaux du groupe Legrand se sont retrouvés dans les locaux de la Fédération à Paris pour leur coordination autour de leur délégué syndical central Mohammed Dali et en présence du secrétaire fédéral Eric Keller les 6 et 7 octobre.

Les discussions ont permis de faire le point sur la situation économique, industrielle et sociale de l'entreprise, ainsi que sur les actions menées par FO. L'emploi a naturellement été au cœur des échanges. Les effectifs en France ne représentent plus que 18% de l'emploi au sein du Groupe en 2012 contre 35% en 2002 et l'emploi chez Legrand a reculé d'un tiers

en France sur la même période. Une situation inacceptable pour notre organisation, qui a fait des embauches un de ses dossiers prioritaires chez Legrand et demande que l'entreprise engage une politique ambitieuse en faveur de l'emploi, afin de maintenir et développer les effectifs. Cette revendication va de pair avec un constat : l'investissement dans les moyens de production est trois fois inférieur à l'investissement financier, il est donc nécessaire d'augmenter les investissements afin de stopper la détérioration et l'obsolescence programmée des équipements et des infrastructures.

D'autant que, dans le même temps, les salariés assistent à une dégradation de leurs conditions de travail. Manque de reconnaissance technique et salariale, réorganisation permanente qui a pour effet de désorganiser le travail, pression sur les salariés et course effrénée aux gains de productivité, sans oublier le non remplacement des départs, avec pour conséquences la perte des savoir-faire et une augmentation de la charge pour les salariés restants... Pour FO, il est hors de question que les conditions de travail des salariés soient sacrifiées sur l'autel de la rentabilité. Notre organisation a également relevé nombre d'absurdités constatées sur plusieurs sites de Legrand, et qui laissent parfois les salariés se demander s'il y a réellement un pilote dans l'avion...

Afin d'agir plus efficacement au sein du groupe, FO a lancé une campagne de développement syndical et poursuit la création de nouvelles implantations. « Nous allons continuer de monter en régime, explique Eric Keller, notamment en nous déplaçant sur le site d'Antibes, car nous renforcer reste le meilleur moyen de faire mieux entendre notre voix. »

IBM : FO s'arme face à la loi de sécurisation de l'emploi



Chez IBM, FO est présent sur tous les fronts.

Du 1er au 4 octobre, les délégués syndicaux FO du groupe IBM se sont réunis en coordination autour de leur délégué syndical central Jean-Paul Vincent et en présence du secrétaire fédéral Eric Keller.

A cette occasion, ils ont pu faire le point sur la situation sociale au sein de l'entreprise, en particulier sur l'évolution de l'emploi face au PSE en cours, sur le plan prévisionnel biennal 2103-2014, et sur les

dispositions inacceptables de l'ANI du 11 janvier 2013 et de la loi dite « de sécurisation de l'emploi » qui en découle. Plusieurs points ont retenu leur attention et fait l'objet d'un examen approfondi : la flexibilité (accords de compétitivité, mobilité interne...); la refonte totale de la procédure des licenciements collectifs ; la généralisation de la complémentaire santé et portabilité des droits ; la représentation du personnel et la

participation des salariés ; le temps partiel, la formation, la mobilité ; la réforme des règles du contentieux prud'homal.

Plusieurs documents résultants des travaux ont été façonnés pouvant ainsi servir aux mandats FO. De nouveaux adhérents ont rejoint le groupe d'anciens, ce qui laisse augurer d'une belle perspective de progression, déjà bien entamée, en particulier sur le site principal qu'est Paris. Eric Keller a complété les orientations sociales abordées et a pu constater que la relève s'opère en continuité et avec toute la convivialité du groupe, qui sont autant de facteurs de réussite pour notre organisation. Les participants ont marqué leur adhésion à ces nouveaux engagements et leur volonté de relever les défis à venir pour un avenir dans lequel ils entendent poursuivre le développement de notre organisation.

Enfin, cette coordination a vu Jean-Paul Vincent passer le flambeau de DSC à Patrice Trocgy, avec le soutien unanime des métallos, pour poursuivre l'action et la représentation de FO au sein de l'entreprise.

apgis

*Institution paritaire
au service des branches
professionnelles,
des élus du personnel,
des salariés,
des retraités.*

L'**APGIS** assure aux salariés des branches professionnelles les garanties de prévoyance prévues par leur convention collective (garanties en cas de décès, incapacité de travail et invalidité, mais aussi frais de santé et dépendance).

L'**APGIS** construit des régimes sur mesure en complément des dispositions conventionnelles prévoyance et santé.

L'**APGIS** offre son expérience et son professionnalisme aux entreprises qui souhaitent mettre en place des régimes sur mesure en prévoyance et en santé.

apgis 12, Rue Massue 94684 VINCENNES 01 49 57 16 00

Événement dans la navale européenne

Si la négociation est au cœur des pratiques de notre organisation, il faut parfois aux représentants FO une patience en acier trempé pour les mener à terme. Après plusieurs années de discussions au niveau européen avec la participation de Stéphane Martegoute pour FO, un document qui va faire reculer le dumping social dans le secteur naval a enfin été signé. Explications.



Le texte va diminuer les écarts entre les salariés du secteur en Europe et permettre de faire diminuer le dumping social.

Après plus de quatre années de discussions au sein du comité de dialogue social européen des activités navales (comité regroupant les représentants salariés d'IndustriAll Europe et les représentants des chantiers navals européens SEA), une position commune sur les normes sociales dans le secteur européen de la construction, de l'entretien, de la réparation et de la transformation de navires a été signée le 14 octobre dernier à Bruxelles en présence de Jean-Paul Tricart, Commissaire européen de la direction emplois. « Cette position a pour but de définir et de faire respecter un minimum de droits et devoirs tant pour les salariés que pour les employeurs », explique Stéphane Martegoute, qui représente notre organisation au sein de cette instance.

Le Commissaire européen a tenu, au cours de la séance de signature, à déclarer qu'au-delà des difficultés rencontrées au cours de ces années de discussions,

difficultés compréhensibles, qu'il était intéressant de noter qu'il y avait une sorte d'engagement et d'affirmation à faire respecter le droit européen en précisant les éléments relatifs à l'information, à la consultation et à la formation des salariés. Tout en rappelant la nécessité de savoir où sont les points forts et points faibles au niveau international des activités navales, il a indiqué qu'il mettrait tout en œuvre afin que les objectifs de ce document soient atteints.

Des dispositions à mettre en pratique

Pour Stéphane Martegoute, « ce texte, même si il n'apporte pas beaucoup de nouveautés pour les salariés français compte tenu de notre droit du travail, a pour intérêt majeur d'aider nos collègues européens qui n'ont pas ce niveau de droit et qui ont énormément de difficultés à faire respecter ne serait-ce que le droit

européen. » De plus, l'application de cette position commune aura indéniablement pour effet à terme de diminuer les écarts entre les salariés et, par conséquent, d'œuvrer à la diminution du dumping social. Il est cependant regrettable que cette position commune n'ait pas été acceptée par les représentants français de SEA Europe.

Enfin, après avoir obtenu l'inscription dans le dossier de politique industrielle Leadership 2020 de la prise en compte du respect des conventions de l'OIT pour l'attribution des marchés publics, avec pour le cas le soutien des employeurs français, ce document est une nouvelle pierre à l'édifice sociale européen. « S'agissant des dispositions du dossier Leadership2020, il nous faudra, explique Stéphane, tout mettre en œuvre au sein du comité de dialogue social afin que la commission européenne puisse prendre toutes les dispositions montrant son attachement à une Europe sociale en trouvant les moyens de mettre en pratique ces recommandations. »



Pour Stéphane Martegoute, le texte est une nouvelle pierre de l'édifice social européen.

Ascensoristes : coordination à l'échelle mondiale



Cédric Zielinski occupera le siège de FO dans la coordination internationale ascenseurs d'IndustriALL Global Trade Union.

Le siège genevois d'IndustriALL Global Trade Union a accueilli les 8 et 9 octobre des représentants syndicaux du secteur des ascenseurs et escalators venant des quatre coins du globe : Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Finlande, Etats-Unis, Singapour, Irlande, Chili, Belgique... Notre organisation était représentée par le secrétaire fédéral Paul Ribeiro et le coordinateur FO des ascensoristes Cédric Zielinski, qui siègera au nom de FO au sein de cette coordination internationale. Etaient également présents des représentants des quatre grands du secteur : Koné, Schindler, Otis et Thyssen group.

Pourquoi la mise en place de cette coordination, qui constituait une première ? « Parce que les entreprises du secteur, qui s'est beaucoup développé du fait de l'urbanisation croissante, sont présentes partout dans le monde et qu'il était devenu nécessaire de s'organiser à la même échelle pour mener un travail syndical efficace et défendre les droits de tous les salariés, quel que soit leur

pays », répond Paul Ribeiro. En conséquence, cinq groupes de travail ont été constitués : comparaison des conditions de travail, salaires, couverture syndicale et conventions collectives, utilisation du travail précaire, santé et sécurité au travail. Chacun de ces groupes couvrira sa thématique au travers des différents métiers du secteur (fabrication, installation, entretien, modernisation), qui présentent chacun leurs particularités. Ils commenceront par réaliser un état des lieux, ce qui doit permettre d'identifier des problématiques communes puis ensuite de mettre au point des solutions globales, notamment des accords cadre internationaux. Outre des réunions régulières pour effectuer ces travaux, la coordination prévoit également de concevoir et de lancer des campagnes sur des sujets précis, tels que le respect du droit, la liberté syndicale, l'injuste augmentation des cadences... Face aux géants mondialisés, IndustriALL compte bien proposer des réponses à la hauteur.

Ce mensuel est le vôtre...

Organe de la Fédération Force Ouvrière de la Métallurgie,

“FO Métaux LE JOURNAL”

est le magazine de tous ses syndicats et de tous ses adhérents.

Si vous voulez qu'il remplisse efficacement son rôle de lien et de reflet de l'actualité, n'hésitez pas à prendre contact avec la rédaction dès qu'un événement le justifie.

Informez-nous des conflits qui surviennent dans votre entreprise et des accords qui y sont signés. Cela donne des éléments de comparaison et rend service à d'autres syndicats, engagés eux aussi dans des discussions.

Faites-nous part de vos expériences syndicales.

Pour tout ce qui concerne le journal, appelez la Fédération:

Tél. 01 53 94 54 27

Fax 01 45 83 78 87

Le syndicalisme européen face au travail précaire



L'intérim est la forme la plus répandue de travail précaire.

Les 24 et 25 octobre, Prague a accueilli la réunion de la région Sud-Ouest d'Industrial European Trade Union, à laquelle participait le secrétaire fédéral Paul Ribeiro et la déléguée fédérale Barbara Dautin. Pourquoi le choix de la capitale de la République Tchèque pour ce rendez-vous ? Parce que les métallos européens avaient décidé de tenir une réunion conjointe entre les régions Sud-Ouest et Est pour se pencher sur un sujet qui concerne tous les pays d'Europe : le travail précaire, et en particulier l'intérim.

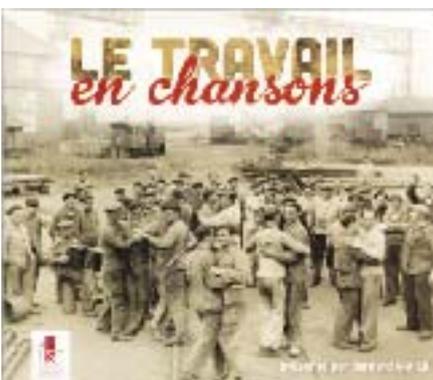
En préambule, la situation économique, sociale, politique et industrielle des différents pays a été passée en revue. Si la France est touchée par la crise, sa situation en serait presque enviable au regard de ce que connaissent notamment

l'Espagne et le Portugal, qui affichent respectivement un taux de chômage de 25 % et de 18 %, sans parler des mesures d'austérité particulièrement sévères que ces pays subissent. Quant aux pays de l'est, certains sont face à une situation catastrophique. L'austérité a donc été au cœur des échanges. Pour la combattre, les deux régions ont initié un travail de réflexion commun qui doit impulser une nouvelle dynamique au sein d'Industrial European Trade Union, avec pour objectif d'inclure une intervention dans le débat européen sur la relance économique et la politique industrielle, et qui devrait prendre la forme d'une proposition établie en lien avec la Confédération Européenne des Syndicats (CES). L'idée serait de plaider en faveur d'un plan mas-

sif d'investissement en Europe, à hauteur de 2 % du PIB sur 10 ans afin de sortir des sables de l'austérité. « Ce travail est d'autant plus important que le mode de gouvernance de l'Europe est sur le point de changer, fait remarquer Paul Ribeiro, la désignation du président de la Commission Européenne étant appelée à devenir une prérogative du Parlement européen. »

Le travail précaire, et notamment l'intérim, qui est un des éléments importants de ce contexte socio-politique, a également fait l'objet de larges discussions. Si tous les participants ont noté qu'il se développe au détriment des contrats de travail durables, type CDI, les interventions ont permis de pointer de grandes disparités en termes de législation selon les pays. « Le travail intérimaire n'est pas toujours bien protégé, constate Paul Ribeiro. Il faut donc parvenir à la fois à harmoniser son statut au niveau européen et à lui conserver son caractère exceptionnel. Il ne doit pas devenir la norme et ne doit pas être utilisé pour contourner les droits des salariés. » Ce faisant, il s'agit aussi d'agir en faveur des jeunes travailleurs, qui sont les plus touchés par cette précarisation de l'emploi. Les membres d'Industrial European Trade Union se sont donc mis d'accord pour pousser plus la réflexion sur le sujet et l'amener sur le devant de la scène au plus haut niveau. « Par la négociation, par l'action, par la proposition, nous entendons bien réduire le travail précaire », résume Paul Ribeiro.

Chanter en travaillant



La chanson exprime la vie des hommes, et donc, également, reflète le monde du travail. Accompagnant les travaux, parlant des métiers, elle conte aussi la fierté des femmes et des hommes, ainsi que leurs joies et leurs peines. Mais elle représente aussi un instrument pour contester et revendiquer ; plainte et complainte ont toujours vécu ensemble. A travers les chants de l'ancien temps, ceux du XIX^e et du XX^e siècles, ou bien les chansons plus récentes, cette sélection réalisée

par Bernard Vivier et éditée par l'Institut supérieur du travail, permettra à chacune et chacun de retrouver les sourires, les souffrances et les luttes de toutes celles et ceux qui, au travail, ont donné leur force à leur époque, ainsi que les mots de Paul Malnoë, figure historique de FO, et de Léon Jouhaux, fondateur de notre organisation.

Pour le commander : Institut supérieur du travail, 12 rue Edmond Valentin, 75007 Paris. Sur Internet, règlement via Paypal : www.istravail.com/letravailenchansons.

Administrateurs salariés : quelles sont les nouveautés ?

L'article 9 de la loi sur la sécurisation a repris les dispositions de l'article 13 de l'ANI du 11 janvier 2013 concernant la « représentation des salariés avec voix délibérative dans les conseils d'administration ou de surveillance ». Ces dispositions n'apparaissent pas dans le Code du travail mais dans le Code de commerce.

Le principe posé est celui d'une participation obligatoire des salariés aux organes de direction des grandes sociétés commerciales. Comment cela est-il organisé ?

Réponse dans cet article.

Quelles entreprises sont concernées ?

Cette obligation pèse sur :

- Les entreprises dont le siège social est situé en France et qui emploient plus de 5 000 salariés dans la société ou ses filiales directes ou indirectes pendant deux exercices consécutifs.

- Les entreprises dont le siège social est situé en France ou à l'étranger et qui emploient plus de 10 000 salariés dans la société ou ses filiales, pendant deux exercices consécutifs et qui ont l'obligation de mettre en place un comité d'entreprise (ci-après CE).

Le seuil d'effectif requis est décompté à la clôture de 2 exercices consécutifs. Cette représentation s'ajoute à celle des salariés actionnaires (art. L. 225-23 et L. 225-71 Code de commerce). Une société n'est pas soumise à cette obligation si elle est la filiale d'une société elle-même soumise à cette obligation.

Comment les entreprises doivent-elles procéder ?

Les entreprises soumises à cette obligation doivent procéder à une modification de leurs statuts dans les 6 mois suivant la clôture du second des 2 exercices et après avis, selon le cas, du comité de groupe, du CCE ou du CE. C'est l'assemblée générale extraordinaire qui devra procéder à cette modification. Les statuts devront stipuler que le conseil d'ad-

ministration ou de surveillance comprend des représentants des salariés. Ils devront également indiquer les conditions dans lesquelles seront désignés ces administrateurs ou ces membres du conseil de surveillance : élection par les salariés ; désignation par le comité de groupe, CCE ou CE ; ou désignation par l'organisation syndicale majoritaire.

Comment sont désignés ces représentants des salariés ?

Le nombre d'administrateurs ou membres du conseil salariés est de :

- 2 si le nombre d'administrateurs ou de membres du conseil de surveillance est supérieur à 12 ;
- 1 dans les autres entreprises.

Leur désignation doit intervenir dans les 6 mois de la modification des statuts et selon les modalités prévues par eux.

La désignation peut se faire selon 4 modalités :

- Par élection directe par les salariés (un quota de candidatures féminines devra alors être respecté) ;
- Par désignation par le comité de groupe, CCE ou CE ;
- Par désignation par la ou les organisations syndicales ayant obtenu le plus de voix au premier tour des élections des titulaires du comité d'entreprise, selon qu'il y a un ou deux administrateur(s) à désigner ;

- Dans les cas où 2 administrateurs salariés doivent être désignés, une désignation sera faite par le comité d'entreprise européen ou

le comité de la société européenne. A défaut de modification des statuts, les représentants des salariés seront désignés par la voie de l'élection à la demande de n'importe quel salarié qui devra exercer un recours en référé au préalable.

Quel est le statut de ces administrateurs ou membres du conseil de surveillance salariés ?

La durée de leur mandat doit être fixée dans les statuts mais ne peut excéder 6 ans.

Ce mandat est incompatible avec les autres mandats de représentation du personnel (art. L. 225-30 C.Commerce) :

- Délégué syndical ;
- Membre du CE ;
- Délégué du personnel ;
- Membre du CHSCT ;
- Membre du comité d'entreprise européenne.

Ils doivent également disposer du temps nécessaire pour exercer leur mandat. Un décret doit intervenir sur cette question.

Enfin, la loi prévoit qu'ils doivent bénéficier d'une formation spécifique à la charge de l'entreprise.

Quand ces dispositions entrent-elles en vigueur ?

Les entreprises soumises à cette nouvelle obligation à la date du 14 juin 2013 doivent procéder à la modification de leurs statuts et les administrateurs salariés doivent entrer en fonction dans les 6 mois de la modification des statuts.

Des métaux et des mots

Tous les mois, FO Métaux vous propose mots croisés et sudoku, ainsi qu'un peu de culture, syndicale bien sûr, autour d'un mot chargé d'histoire et que les métallos connaissent bien.

Le mot du mois

Fisc

Le Premier ministre promet une « remise à plat de notre système fiscal », après que son ministre de l'Économie eut avoué l'existence d'un « ras-le-bol fiscal » et qu'un sondage eut pointé « un quart des Français tentés de frauder le fisc ». La presse ne bruit que de « pression fiscale », d'« exil fiscal », de « paradis fiscaux ». En cet automne tristoune, le fisc est partout dans l'actualité.

Le mot *fisque*, apparu dans la langue française en 1278 sous cette forme qu'il conserva jusqu'au XVII^e siècle, était dérivé du latin *fiscus*, qui désignait un panier destiné à recevoir de l'argent, puis, de là, le trésor public. Un panier percé ? Assurément, car, toute allusion maligne mise à part, ce même fiscus, avec son diminutif *fiscella*, a également donné, dans un tout autre domaine, le mot *faisselle*, ce vase percé de trous dans lequel on fait égoutter le fromage, et par extension le produit qu'on va déguster (dans son assiette qui, pour le coup, n'est pas une assiette fiscale). Comment dès lors s'étonner que ces questions, la presse en fasse, elle aussi, tout un fromage !

Pour en revenir à notre fisc, il a donc donné l'adjectif « fiscal », qui peut qualifier une politique, une législation, un timbre, un prélèvement, naguère un avoir (supprimé en 2005) et bien sûr les très fameuses « niches », dans lesquelles se tient paraît-il toujours tapi (sans jeu de mots) un contribuable prêt à mordre. Il a aussi donné le verbe « fiscaliser » (on parle régulièrement de faire subir ce sort aux allocations familiales) et son contraire, « défiscaliser » : revoilà les niches, donc, mais pas seulement, puisque le terme s'est appliqué un temps aux heures supplémentaires.

Laissons le mot de la fin, non à l'un de nos glorieux footballeurs, pourtant dans le collimateur du fisc, mais à Bernard Hinault, quintuple vainqueur du Tour de France : « Lorsque je donne quatre coups de pédale, il y en a trois pour le fisc. »

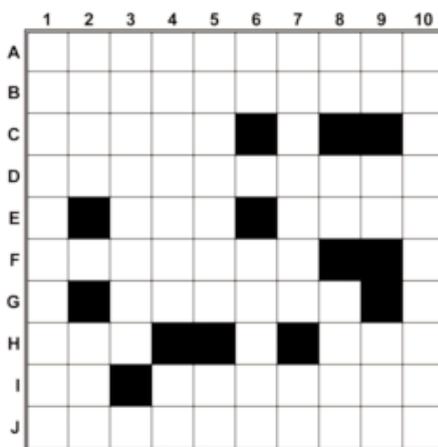
Mots croisés n° 525

Horizontalement

A. C'est un ordre ! B. Sur les rotules. C. Fumer sans feu. D. Déclenchèrent le chant des sirènes. E. Abréviation coûteuse. Aux États-Unis. F. Ne perd donc pas le nord. G. Célèbrent. H. Personnel. Marque le refus. I. Venu à la vie. Regardent de haut. J. Même trompeuses, elles se laissent caresser.

Verticalement

1. Fait un exposé d'émotif. 2. À la hauteur. Article. 3. Naguère, ils étaient impressionnés. 4. Mise en boule. Possessif. 5. Il prend la porte sans bouger. Précieux. 6. Voyelles. Quoique solitaire, il en ennue plus d'un. 7. C'était un ingénieur chevronné. Un peu de sang. 8. En Italie. Interjection. Nombre rond, mais renversé. 9. Personnel. Négation. Un anglais. 10. De tels agents s'attaquent à tout ce qui est sale, sauf l'argent.



Solution du n° 524

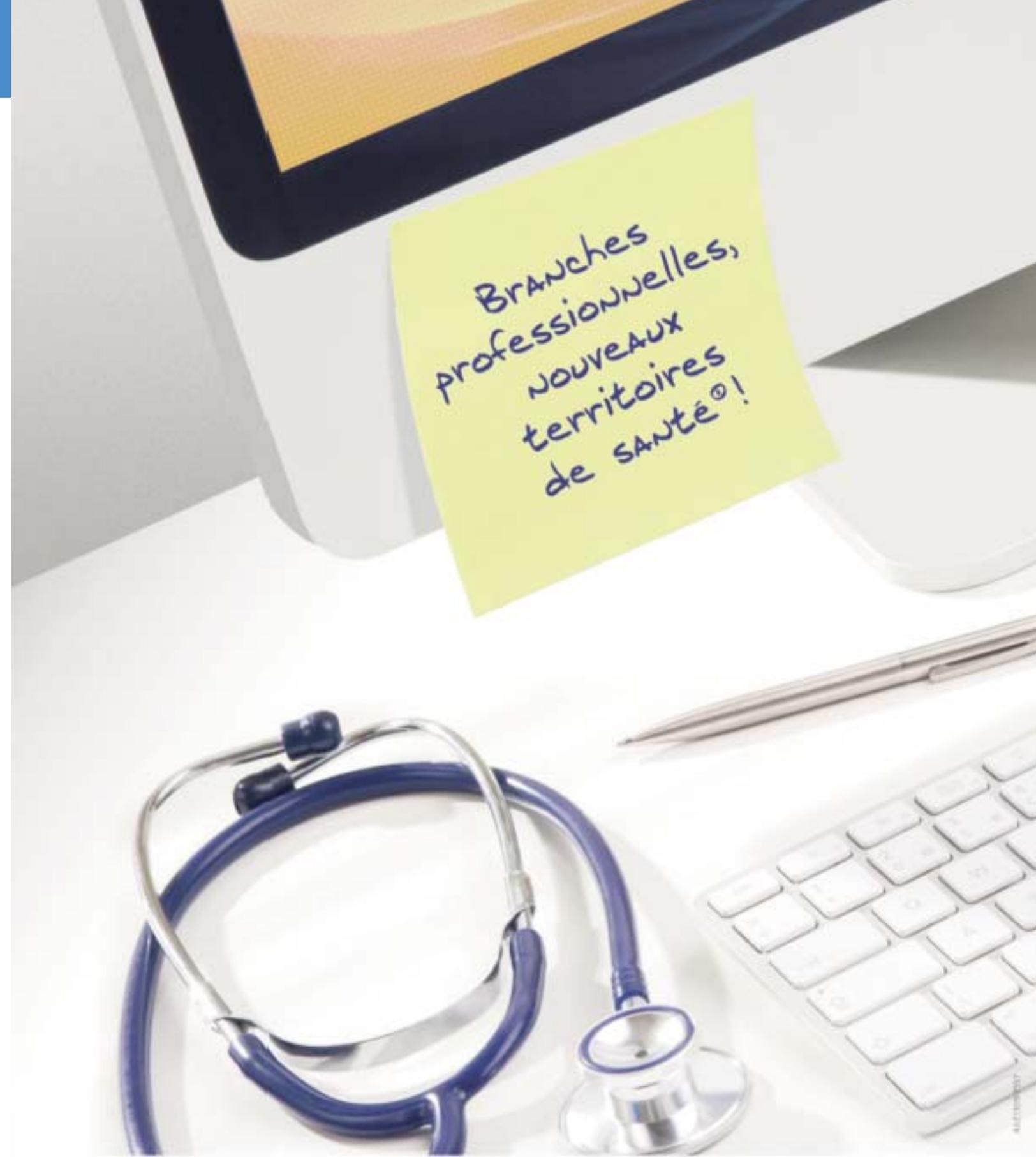
A	V	A	N	C	E	M	E	N	T
D	E	C	O	R	T	I	Q	U	E
M	U	R	E	E	C	U	I	T	
I	L	E	D	U	R	E	T	E	
R	E	S	I	O	R	A			
A	R	R	E	T	E	R	Q		
T	I	A	R	E	S	E	C	U	
I	E	A	R	T	S	R	E		
O	C	I	A	I	T	O			
N	E	G	L	I	G	E	N	C	E

Sudoku

	2	6			7	1		
								2
9	8		1					
				6	8		7	9
				2				
4	6		9	1				
					6		9	3
8								
		3	2			4	8	

Solution du n° 524

8	5	3	1	2	6	7	4	9
9	4	2	7	5	8	3	1	6
1	6	7	9	3	4	8	2	5
5	8	4	6	1	7	2	9	3
2	1	6	3	4	9	5	7	8
3	7	9	2	8	5	4	6	1
6	3	1	5	7	2	9	8	4
7	9	8	4	6	3	1	5	2
4	2	5	8	9	1	6	3	7



Branches
professionnelles,
nouveaux
territoires
de SANTÉ!

SANTÉ - ÉPARGNE - PRÉVOYANCE - RETRAITE

Dans le cadre de l'ANI (accord national interprofessionnel), Malakoff Médéric vous accompagne pour mettre en place un régime de frais de santé sur mesure (diagnostic, prévention et accompagnement) afin de concilier, dans votre branche professionnelle, performance de l'entreprise et bien-être des salariés.

Votre contact :
Gilles SOHM au 01 56 03 30 10 - contact-branches@malakoffmederic.com



malakoff médéric
PRÉSENTS POUR VOTRE AVENIR



Partenaires sociaux

PARCE QUE LE DIALOGUE
SOCIAL EST PRIMORDIAL,
NOUS NOUS ENGAGEONS
À VOS CÔTÉS.

Notre ambition : accompagner les partenaires sociaux dans la négociation, la mise en place et le suivi des accords collectifs prévoyance, santé et épargne.

Notre différence : à travers notre nom, nous plaçons l'humain au cœur de notre stratégie comme de nos actions. Nous entendons mener nos activités et accompagner nos clients en apportant notre regard différent d'acteur paritaire et mutualiste. C'est pour cette raison que notre modèle de développement conjugue l'efficacité économique et l'utilité sociale.

► **Contactez-nous :** os-contact@humanis.com

RETRAITE | PRÉVOYANCE | SANTÉ | ÉPARGNE

 **Humanis**
Protéger c'est s'engager